



Conseil de l'Europe
Unité des Politiques linguistiques
Direction de l'Éducation
www.coe.int/lang-migrants/fr
Intégration linguistique des migrants adultes



La qualité de l'éducation et des formations destinées aux migrants

La qualité de l'éducation et des formations de langue dépend de la mesure dans laquelle celles-ci répondent aux besoins et attentes des apprenants concernés, ainsi qu'aux besoins d'autres parties prenantes, notamment les responsables de l'organisation et du financement de ces formations. Dans les lignes directrices et recommandations du Conseil de l'Europe, il est mentionné que pour mesurer la qualité des formations en langue et des tests de langue s'adressant aux migrants adultes, il convient également de prendre en compte la manière dont ces formations contribuent à la promotion du dialogue interculturel, encouragent la tolérance et favorisent l'intégration des migrants dans la société hôte et leur participation à celle-ci. Ces principes sont consacrés par la Déclaration et le Plan d'action adoptés à l'issue du Troisième Sommet du Conseil de l'Europe, tenu à Varsovie.

Assurance qualité

L'assurance qualité, c'est « le maintien d'un certain niveau de qualité dans les services et produits, obtenu notamment par l'attention portée à chacune des étapes du processus de prestation ou de production » (Oxford Dictionary, traduction libre). Pour appliquer ce principe dans le domaine des formations en langue destinées aux migrants adultes, il est nécessaire de mener régulièrement des évaluations afin de déterminer:

- si les besoins concrets de chaque migrant sont pris en compte dans la conception des programmes de langue ;
- si ces programmes permettent de renforcer la capacité des migrants à prendre part à des transactions et échanges sociaux pertinents avec les membres de la communauté hôte, et si les difficultés liées à des problèmes de langue que rencontrent les migrants diminuent progressivement;
- si les cultures et langue(s) d'origine des migrants sont respectées et, le cas échéant, soutenues, parallèlement à l'apprentissage par les migrants de la langue et des habitudes de la communauté hôte.
- la mesure dans laquelle les apprenants sont impliqués dans leur apprentissage et motivés par les activités et matériels pédagogiques, et les méthodes de travail employées par les enseignants.

Dans un tel contexte, l'assurance qualité vise à analyser régulièrement la qualité de l'enseignement, de l'apprentissage, des évaluations et de la gestion, et, si nécessaire, à apporter des modifications afin que les besoins des personnes qui suivent ces formations et de celles qui les financent soient pris en compte. Dans cette optique, le Conseil de l'Europe a mis au point une liste de repérage sous forme d'un Guide de l'auto-évaluation [section Instruments], contenant un questionnaire, qui permet aux responsables et aux personnels de veiller eux-mêmes à l'assurance qualité interne. Ce questionnaire peut également être utilisé en tant que liste de repérage lors de la conception et de la mise en œuvre de nouvelles formations linguistiques destinées aux migrants adultes.

Merci de citer ce texte comme suit:

“Conseil de l'Europe / Unité des Politiques linguistiques (Strasbourg) – Projet ILMA : www.coe.int/lang-migrants/fr”

Contrôle qualité

Dans le domaine de l'éducation, ce sont les responsables de l'organisation et de la mise en œuvre des formations, c'est-à-dire les institutions ou entités qui les dispensent, qui sont les mieux à même de veiller à l'assurance qualité. En revanche, le contrôle qualité relève de la compétence des instances chargées de superviser la prestation des formations (généralement, il s'agit d'instances gouvernementales). Lorsque les formations proposées aux migrants adultes sont financées par des fonds publics, il est nécessaire de prouver l'efficacité et la « rentabilité » des cours par le biais de mesures de la qualité. Le contrôle qualité est particulièrement important dans le cas des formations en langue et autres types de cours destinés aux migrants en raison de la diversité des prestataires, parmi lesquels peuvent figurer des associations communautaires, des structures bénévoles et des instituts d'enseignement complémentaire répartis sur l'ensemble du territoire national et faisant l'objet d'une gestion locale ad hoc.

Par conséquent, le contrôle qualité doit être assuré par des spécialistes du domaine de l'éducation des migrants. Pour ce faire, ces professionnels peuvent procéder à des observations « surprise » de cours représentatifs des formations destinées aux migrants, en posant à des apprenants choisis au hasard des questions sur des aspects spécifiques de leur formation, ainsi qu'en consultant les travaux effectués par ces derniers et leurs résultats d'évaluations. Dans certains pays, le contrôle qualité s'inscrit dans un processus obligatoire dans le cadre duquel sont menés des audits périodiques plus formels, qui aboutissent – ou non – à l'octroi d'accréditations. Ce système vise à garantir que toutes les institutions sous contrat avec les autorités nationales pour assurer des formations destinées aux migrants aient – et maintiennent – des standards qui soient de niveau équivalent et conformes aux politiques gouvernementales.

Gestion de la qualité

La tâche des prestataires de l'éducation des migrants adultes est complexe et difficile dans la mesure où ils sont confrontés à une grande diversité de langues et qu'ils doivent également répondre à d'autres types de besoins. Il est nécessaire d'instaurer une gestion de la qualité afin de garantir l'existence d'une approche continue et systématique de l'assurance qualité, ainsi que la mise en œuvre d'efforts réguliers visant à identifier des possibilités d'amélioration au sein d'une même organisation. Toutefois, les responsables et coordinateurs des formations en langue ne sont pas toujours formés à ces tâches. Des suggestions de principes et procédures à appliquer aux fins de la gestion de la qualité dans le domaine de l'offre de langues destinée aux migrants adultes sont énoncées dans une étude thématique intitulée *L'assurance qualité dans l'offre d'enseignement et la formation linguistique des migrants adultes – Lignes directrices et options*, présentée en 2008 lors du séminaire du Conseil de l'Europe sur l'intégration linguistique des migrants adultes.

Dans certains Etats membres, les tests et examens de langue sont obligatoires pour les migrants adultes. Mais, souvent, ils ne sont pas reliés aux formations proposées. Naturellement, la gestion de la qualité est également importante dans ce domaine. Les « normes minimales » mises au point par l'Association ALTE (Association of Language Testers in Europe) peuvent être utiles à cet égard.

RR

Documents complémentaires

- *Guide de l'auto-évaluation à l'usage des prestataires de formations en langue pour migrants adultes*, 2012, Richard Rossner.
- *Document d'orientation : Les langues dans les politiques d'intégration des migrants adultes*, 2008, Jean-Claude Beacco
- *L'assurance qualité dans l'offre d'enseignement et la formation linguistique des migrants adultes – Lignes directrices et options*, 2008, Richard Rossner
- *La maîtrise de la langue pour les migrants adultes dans les Etats membres du Conseil de l'Europe : Rapport d'enquête*, 2011, Claire Extramiana, Piet van Avermaet - Division des Politiques linguistiques
- ALTE (Association of Language Testers in Europe): <http://www.alte.org>